



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 15 décembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENEAUX – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX – Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Cécilia BOURGIN – Michelle NOVAKOWSKI – Sylvain GARREAU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Séverine GALBRUN – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN  
 Karine REGOBIS à Jacques DECHENEAUX  
 Sébastien GRIVEL à Sarine VELLA  
 Gaëlle FAOU à Colette ROULLET

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Procurations :	4
Votants :	29

Le Quorum est atteint

#### Délibération n°2025/82 Avance sur subvention communale 2026 au C.C.A.S

Envoyé en Préfecture le  
 Publié le

**VILLE DE VIF****CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025****Délibération N°2025/82****Objet : Avance sur subvention communale 2026 au C.C.A.S**

Dans l'attente du vote des subventions communales au budget primitif, et afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de VIF au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, c'est-à-dire permettre la couverture des charges et notamment celles relatives à la rémunération des agents, le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une avance sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 €.

Cette avance sera imputée sur les crédits de l'exercice 2026 et versée en tant que de besoin.

Le montant de l'avance accordée au C.C.A.S. de VIF sera automatiquement intégré au budget 2025 à l'article 657362 « *Subvention de fonctionnement aux organismes publics – CCAS* ». Cette somme constitue un plafond de versement dans l'attente de l'adoption du budget primitif et du vote du montant définitif de la subvention attribuée par la Commune de VIF au CCAS en 2026.

**Vu** l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 1er décembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'ACCORDER** au CCAS, avant le vote du budget primitif 2026, une avance de la subvention à verser début janvier 2026, soit un montant de 150 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ANNEXE :**

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

**Cécilia BOURGIN**

**RÉSULTAT DU VOTE** : Unanimité